

pagnie, de posséder un inspecteur d'élite.

Au cas où la Compagnie construirait elle-même les appareils, son champ d'activité serait très étendu, mais ici encore, il lui faudrait pour bien faire, fournir un inspecteur (*supervisor*) avec eux. Le second point est incomparablement plus difficile à réaliser que le premier.

La récente assemblée des actionnaires a été très mouvementée. Elle a repoussé avec indignation une proposition de créer une nouvelle société ayant pour but l'exploitation des applications maritimes seules.

MM. les actionnaires préfèrent attendre ce qui sortira de leur propre groupement.

\*\*\*

La dernière nouveauté pour les dandys se livrant au sport écrit on de Londres, est un gilet en peau de crocodile vert foncé ou brune.

La peau de crocodile—du moins elle porte l'empreinte du modèle de crocodile, est molle et souple, malgré la très brillante surface extérieure.

Le gilet est lacé avec des cordons d'argent munis au bout de petites houppes.

Sa coupe est montante, de telle sorte que, la redingote boutonnée, le gilet dépasse encore le col d'un quart de pouce.

Le gilet de crocodile est imperméable à l'eau, mais non à l'épreuve de la balle, comme on pourrait le supposer; son fort c'est avant tout l'attrait de la nouveauté, mais non à l'épreuve de la balle, comme on pourrait le supposer; mais il ne semble pas prudent de le porter pendant les chaudes journées d'août.

## LA BANQUE DE MONTREAL

Le rapport de cette banque qui prend rang parmi les institutions financières les plus fortes et les plus puissantes du monde entier vient pour la 82e fois donner à ses actionnaires les résultats d'une administration aussi active que prudente et sage.

Les bénéfices réalisés pendant l'année terminée le 31 mai se montent à \$1,524,388.08 représentant 12.7 p. c. du capital payé et environ 8.5 p. c. du capital augmenté de la réserve.

Il restait, au crédit du compte de Profits et Pertes sur les bénéfices acquis dans les années antérieures, une somme de \$1,102,702.72.

Les deux sommes réunies forment un total de \$2,627,180.80 dont il a été disposé comme suit :

2 dividendes de chacun 5 p. c. payés aux actionnaires, \$1,200,000.

Porté à la réserve, \$1,000,000.

Porté à nouveau au crédit du compte de profits et pertes \$427,180.80, soit la balance des bénéfices à la disposition des actionnaires.

De tels résultats ne peuvent qu'accroître l'entière et absolue confiance des actionnaires et de la clientèle de la banque envers cette institution.

Parmi les actionnaires, il en est, il est vrai, qui auraient préféré le partage du million porté à la réserve. Mais s'il est légitime pour l'individu de vouloir jouir personnellement pendant sa courte existence de ce qu'il a pu amasser directement ou indirectement, il n'est pas moins légitime de la part d'une société dont la vie est moins éphémère d'accumuler pour l'avenir et de se créer ainsi de nouvelles sources de force et, partant, de produits, c'est-à-dire de bénéfices.

L'actionnaire, comme le fait remarquer le vice-président, obtient dans l'augmentation du prix de ses actions un certain équivalent pour

MÉLASSE.—La maison L. Chaput, Fils & Cie recevra prochainement par "Brigantin Curlew" 900 tonnes de mélasse Barbades de première qualité.